

# Le traité de Suppiluliuma et Shattiwaza

par Pierre CORNIL

Cet article présente un texte juridique du Proche-Orient antique, qui date du milieu du XIV<sup>ème</sup> siècle, à savoir le traité que Suppiluliuma (1380-1346) imposait à Shattiwaza du Mitanni. Deux notices précèdent la traduction de ce texte: la première situe le pays du Mitanni dans son contexte historique et géographique, la deuxième explique le rôle de Shattiwaza.

Pour ces deux points, j'utilise largement le travail de P. GARELLI, *Le Proche-Orient asiatique*, Nouvelle Clio 2 (1982). J'ai estimé inutile de réécrire en d'autres termes ce que GARELLI a décrit clairement. Une nouvelle édition de ce travail est en cours; mais les données historiques, citées ici, resteront valables. Les versions du texte ont été publiées dans *Keilschrifttexte aus Boghazköi* I, Leipzig (1916), 1 et 2, et dans *Keilschrifturkunden aus Boghazköi* III, Berlin (1922) 1. La transcription et la traduction allemande sont dues à E. F. WEIDNER, *Politische Dokumente aus Kleinasien, Die Staatsverträge in akkadischer Sprache aus dem Archiv von Boghazköi*, *Boghazköi-Studien* 8 (1923), Leipzig, 2-37. Elles ont servi de base au texte qui suit.

### 1. Le Mitanni.

Au courant du XVI<sup>ème</sup> siècle, à un moment où à l'intérieur du royaume hittite il n'y avait que des difficultés, des meurtres, etc..., la haute Mésopotamie était le théâtre d'événements importants. Les divers royaumes hourrites et sémitiques, qui constellaient cette région, furent unifiés en un vaste Empire, celui du Mitanni. Nous ne savons rien des circonstances qui permirent la formation de cet État. Seul est perceptible le résultat final. Mais nous pouvons déduire indirectement, par l'analyse des noms propres contenus dans les textes du XV<sup>ème</sup> et du XVI<sup>ème</sup> siècle, que l'arrivée massive de nouveaux éléments hourrites mêlés à des Indo-Aryens doit être à l'origine de cette situation.

Aux deux extrémités du territoire mitannien, la prédominance de l'élément hourrite est nette: à Alalah, les Hourrites constituent l'écrasante majorité de la population; ils sont fortement implantés à Qatna, à Tunip et jusque dans la région d'Ugarit. A Nuzi, dans l'Est assyrien, les deux tiers des noms propres analysables sont hourrites. Mais à ces Hourrites se mêlent maintenant des individus porteurs de noms indo-aryens, dont l'influence se manifeste par un certain nombre de caractéristiques importantes. Je les cite brièvement.

Pratiquement tous les rois du Mitanni portent des noms qui peuvent s'expliquer par le védique: Artatama = Ṛta-dhāma "celui dont la résidence est la Loi divine", Parsashatar = Para-sastar "celui qui châtie les ennemis", Tushratta = Tvish-ratha "possédant le chariot de splendeur", etc... Même constatation chez les princes: Aitagama de Qadesh serait un Eta-gama "qui a

l'allure de l'antilope", Birjawaza de Damas serait un Vīry-Vāya "(celui qui possède) le prix de la valeur". Dans le traité passé avec Suppiluliuma, le roi du Mitanni, Shattiwaza, invoque les dieux Mitra et Uruwana (= Varuna), Indar (= Indra) et les Nassatiyana (= Nasatyas). L'onomastique révèle, en outre, qu'on honorait *Vayu* "le vent", *Svar* "le ciel" etc. Les guerriers combattant en char sont désignés par le terme *maryannû*, dérivé du védique *marya* "jeune homme, héros". Dans un ouvrage consacré au dressage des chevaux, les évolutions imposées aux animaux sont appelées *vartana*, mot qui a le même sens en védique, et les noms des chiffres 1 à 9 sont identiques à ceux du védique.

Devant de telles évidences, on a supposé que le Mitanni était dirigé par une aristocratie indo-aryenne, qui se serait imposée aux populations hourrites, dans le courant du XVI<sup>ème</sup> siècle. On ne décèle pas, en effet, la présence d'Indo-Aryens à Alalah avant 1630, alors qu'ils sont bien attestés dans les tablettes du XV<sup>ème</sup> siècle. Mais rien ne prouve qu'ils aient constitué un groupe d'envahisseurs indépendants. La langue officielle du Mitanni était le hourrite, comme le prouve la correspondance diplomatique d'El-Amarna; des membres de la famille royale portaient des noms hourrites: c'est le cas des princesses Gilu-Heba(t) et Tadu-Heba(t). A Nuzi, toutes les personnes portant des noms indo-aryens sont parentes de personnes portant des noms hourrites. Ceci ferait croire qu'avant leur implantation dans la région, l'osmose entre les deux groupes ethniques était déjà réalisée. C'est un rameau indo-aryen déjà mêlé de Hourrites qui a dû

s'imposer aux autres populations hourrites de la haute Mésopotamie.

Leur arrivée peut être située vraisemblablement peu après le règne du roi hittite Mursili I<sup>er</sup> (début du règne +/- 1630). Car on connaît les noms de quatre prédécesseurs du roi Saustatar, dont le règne qui débute peu avant 1500 marque l'apogée du Mitanni. C'est vraisemblablement à cette époque du début du XVI<sup>ème</sup> siècle que les Mitanniens se sont répandus dans la région d'Alep et de Qatna, entraînant les petits dynastes locaux jusqu'à la frontière égyptienne, sans atteindre toutefois la côte phénicienne. Mais tous ces territoires, où l'on décèle la présence de *maryannû*, n'ont pas été incorporés dans le Mitanni. Beaucoup fondèrent des principautés indépendantes.

## 2. Le rôle de Shattiwaza.

En ce qui concerne le nom de ce personnage, on trouve encore partout le nom de Mattiwaza (1); c'est la lecture adoptée depuis E. F. WEIDNER jusqu'aujourd'hui. Une deuxième lecture possible est KUR-tiwaza (2), mais elle rencontre peu d'adhérents. Une meilleure connaissance du monde hourrite incite à la lecture "Shattiwaza" (3), qui s'explique par le védique *Shāti-vaya* "qui

---

1) E. LAROCHE, *Les Noms des Hittites*, Paris (1966), n° 792 avec références.

2) H.G. GÜTERBOCK, *Journal of Cuneiform Studies* 10 (1956), 121 n. 18.

3) B. LANDSBERGER, *Journal of Cuneiform Studies* 8 (1954), 130.

gagne du butin”. Il n’y a pas de doute que cette troisième lecture fera bientôt l’unanimité.

Les défaites de Tushratta (mort quelques années avant 1350), père de Shattiwaza, avaient mis un comble au mécontentement d’une partie de la noblesse mitannienne. Il fut assassiné par un de ses fils. La mort de Tushratta fut considérée par Suppiluliuma comme un verdict du dieu Tesub en faveur d’Artatama, frère de Tushratta. Mais, si Artatama pouvait enfin monter sur le trône, il n’était plus roi que de nom, car l’Assyrie et l’Alshe s’étaient partagé son héritage. Artatama fut obligé d’acheter le bon vouloir de ces deux puissances en leur livrant toutes les richesses du palais royal. Son fils, Shuttarna III, suivit la même politique, accentuant la dilapidation des trésors royaux. Une poignée de nobles hourrites se révolta. On ne sait si le fils de Tushratta, Shattiwaza, se trouvait parmi eux. Ce qui est sûr, c’est qu’un puissant adversaire, soit le roi de Babylone, soit le nouveau maître du Mitanni, cherchait à le faire périr. Mais Shattiwaza réussit à gagner sain et sauf le pays hittite. Il demanda asile à Suppiluliuma, qui le reçut amicalement, lui promit son aide pour recouvrer son trône et lui offrit même sa fille en mariage. Shattiwaza, cependant, déclina l’offre d’une intervention directe de Suppiluliuma en sa faveur. Il entendait se présenter personnellement à la tête des troupes que son puissant protecteur voulait bien mettre à sa disposition. Suppiluliuma accepta, et ils entérinèrent leur accord par le traité dont il sera question plus loin.

Le récit de l'expédition est malheureusement fragmentaire, aussi bien dans la biographie rédigée par Mursili que dans les préambules des traités passés avec Shattiwaza. Nous savons, du moins, que les assaillants, après avoir franchi l'Euphrate, s'emparèrent des villes d'Irrite, de Harran et de la capitale Wassuganni. Les revers de Shuttarna durent inciter les Assyriens à intervenir. L'avance en direction des provinces orientales paraît s'être ralentie; elle fut stoppée, on ne sait où, peut-être aux abords du Habur. Il existait désormais deux royaumes de Mitanni: un Mitanni occidental dirigé par Shattiwaza, mais qui ne constituait plus qu'un protectorat hittite; et un Mitanni oriental ou Hanigalbat, qui dépendait étroitement de l'appui assyrien. En fait, la puissance politique des Hourrites était brisée.

### **3. Le texte en traduction.**

- Ro 1. Lorsque Mon Soleil, Suppiluliuma, le Grand-Roi, le Héros, le Roi du pays du Hatti, le protégé de Tesub et Artatama,
2. le roi du pays du Hourri, signèrent un traité entre eux, à ce moment-là, Tushratta, le roi du pays mitannien, s'opposa au
3. Grand-Roi, le Roi du pays du Hatti, le Héros. Alors, moi, le Grand-Roi, le Héros, le Roi du pays du Hatti, je me suis fâché contre Tushratta, le roi du pays mitannien.
4. Et j'ai pillé les régions de ce côté-ci de la rivière (le bord ouest de l'Euphrate) et j'ai incorporé à mon territoire les montagnes Ni-blani.
5. Et une deuxième fois, Tushratta, le roi, s'est opposé à moi et il a parlé ainsi: "Pourquoi as-tu pillé les régions de ce côté-ci de

6. l'Euphrate? Puisque, toi, tu pilles les régions de ce côté-ci de l'Euphrate,

7. eh bien, alors moi, Tushratta, le roi, je veux piller les régions de l'autre côté de l'Euphrate.

8. Et si, toi, tu pilles encore, qu'est-ce que je ferai de toi ?

9. Je franchirai l'Euphrate, si on touche à un agneau de mon pays ou à un bouc”.

10. Le Grand-Roi, le Roi du pays du Hatti, s'est montré puissant contre Tushratta. Au temps du père du Roi du pays du Hatti, le pays d'Isuwa s'est révolté.

11. Les gens du pays du Hatti sont allés vers le pays d'Isuwa. Les gens de Gurtalissa, les gens d'Arawanna, le pays de Zazsa,

12. le pays de Kalamasma, le pays de Tinna, la montagne Haliwa, la montagne Karna, les gens de Durmitta, le pays d'Alha, le pays de Hurma, la montagne Harana,

13. la moitié du pays de Tegarama, les gens du pays de Tepurzija, les gens du pays d'Armatama se sont révoltés au temps de mon père.

14. Mais Mon Soleil, Suppiluliuma, Le Grand-Roi, le Héros, le Roi du pays du Hatti, le protégé de Tesub, les a abattus.

15. Et les gens, qui m'ont échappé, sont allés dans le pays d'Isuwa

16. et tous ces gens qui se sont révoltés au temps de mon père sont allés habiter dans un pays ennemi.

17. Mais moi, Mon Soleil, Suppiluliuma, le Grand-Roi, le Roi du pays du Hatti, le Héros, le protégé de Tesub, j'ai mené une campagne.

18. Contre la révolte de Tushratta, le roi, j'ai franchi l'Euphrate et j'ai fait irruption dans le pays d'Isuwa. Et pour la deuxième fois
19. je suis devenu maître du pays d'Isuwa. Une deuxième fois je les ai ramenés sous mon obédience. Et des gens et des pays, qui du temps de mon père
20. se sont retirés dans le pays d'Isuwa, (c.-à-d.) les gens de Gurtalissa, les gens d'Arawanna, le pays de Zazzisa, le pays de Tegarama,
21. le pays de Timmina, la montagne Haliwa, la montagne Karna, les gens de Durmitta, le pays d'Alha, le pays de Hurma et la montagne Harana,
22. la moitié du pays de Tegarama, les gens de Tepurzija, les gens de Hazga, les gens d'Armatama, de tous ces gens et de ces pays
23. je suis devenu le maître; je les ai fait entrer dans le pays du Hatti. Les pays, dont je suis devenu maître, je les ai libérés et les gens
24. ont continué à habiter dans leur pays. Tous ceux que j'ai libérés sont retournés chez leurs gens et tout cela est devenu pays hatti.
25. Mais Mon Soleil, Suppiluliuma, le Grand-Roi, le Roi du pays du Hatti, le Héros, le protégé de Tesub, moi, j'ai atteint le pays d'Alshe et de la ville fortifiée
26. de Kutmar je suis devenu maître. Le pays et la ville, je les ai donnés à Antaratli. Après j'ai pénétré les fortifications de Shuta,
27. j'ai pillé la fortification. Et en pillant j'ai atteint Wassugganni. De la fortification de Shuta

28. j'ai ramené au pays de Hatti les bœufs, les moutons, les chevaux, leurs biens et leurs butins.

29. Mais Tushratta, le roi, a fui. Il n'est pas venu à ma rencontre pour se battre.

30. Je suis retourné et j'ai franchi l'Euphrate. Et je suis devenu le maître du pays de Halpa et de Mukis. Takuwa, le roi de Nija, est - pour faire la paix -

31. arrivé près de moi au pays de Mukis. En absence de Takuwa, son frère Aki-Tesub et le pays et la ville de Nija se sont révoltés.

32. Et Aki-Tesub a fomenté un complot avec les gens-marjannu. Hismija, Asiri,

33. Zulkija, Habahi, Birrija et Niruwabi avec les chars et leurs gens, accompagnés de la ville d'Akija

34. du roi d'Arahat, ont comploté ensemble et ils parlaient ainsi: "Contre le Grand-Roi,

35. le Roi du Hatti, nous voulons nous battre". Alors moi, le Grand-Roi, le Roi du Hatti, je suis devenu le seigneur de la ville d'Arahat. Akija, le roi d'Arahat, Aki-Tesub, le frère de

36. Takuwa, ses gens-marjannu, tous ensemble et leur biens, je les ai pris et je les ai amenés

37. au pays du Hatti. J'ai conduit au pays du Hatti la ville de Katna et tous ses biens.

38. Et quand je me suis rendu au pays de Nuhasse, alors j'étais maître de tous ses pays. Sarrupsi <sup>(4)</sup> a été tué; j'ai capturé sa mère, son frère,

---

4) Vassal de Suppiluliuma, attaqué et tué par Tushratta.

39. ses fils et les amenés au pays du Hatti. A Ukulzat, j'ai mis sur le trône (de Sarrupsi) son serviteur Takibsharri.
40. J'ai continué à marcher contre le pays d'Abina. Mais je n'ai pas attaqué Kinza. Mais Shutatarra
41. et son fils Aitaggama, accompagnés de leurs chars, ont marché contre moi. Je les ai vaincus
42. et je les ai rejetés dans la ville d'Abzuja; j'ai encerclé cette ville. J'ai attrapé Shutatarra et son fils, et ses gens-marjannu, ses frères
43. et ses biens et je les ai traînés jusqu'au pays du Hatti. Alors je suis allé au pays d'Abina; et Ariwana,
44. le roi d'Abina, Wambadura, Akparu et Artaja, les grands seigneurs de son pays, sont arrivés pour se battre contre moi.
45. Tous ceux-là avec leurs biens je les ai conduits au pays du Hatti. A cause de la révolte
46. de Tushratta, le roi, j'ai pillé tous ces pays en une année, et tout traîné au pays hatti.
47. A partir de la montagne Niblani et de ce côté-ci de l'Euphrate j'ai fait mon territoire (= royaume).
48. Alors le fils s'est opposé avec ses serviteurs et il a tué son père Tushratta, le roi. Et quand Tushratta était mort,
49. alors Tesub a fait justice au pays d'Artatama et il a remis en place "son fils" Artatama.
50. Mais le pays du Mitanni était complètement ruiné. Les Assyriens et les gens d'Alshe l'ont partagé. Mais le Grand-Roi, le Héros, le Roi du pays du Hatti,
51. n'a pas franchi la rivière: même une branche de dattes n'a pas été enlevée du pays du Mitanni.

52. Et quand le Grand-Roi, le Roi du Hatti, a entendu parler de la misère du Mitanni, alors le Roi du Hatti
53. a fait amener, par ses serviteurs, des bœufs, des moutons, des chevaux. Mais les gens du Hourri sont devenus hostiles.
54. Shuttatarra <sup>(5)</sup> et ses gens-marjannu ont essayé de tuer Shattiwaza, le fils du roi. Mais il
55. s'est échappé et est arrivé près de Mon Soleil, le Roi du Hatti, le Héros, le protégé de Tesub. Et le Grand-Roi a parlé ainsi:
56. "Tesub a décidé de son affaire". Quand, moi, j'ai pris par la main Shattiwaza, le fils de Tushratta, j'ai voulu le laisser prendre place sur le trône de son père.
57. Ainsi le pays du Mitanni, ce grand pays, n'est pas allé à sa ruine; le Grand-Roi, le Roi du Hatti a éveillé à la vie le pays du Mitanni à cause de sa propre fille.
58. J'ai saisi Shattiwaza, fils de Tushratta, par la main et je lui ai donné ma fille en mariage.
59. Et Shattiwaza, le fils du roi, est réellement roi au pays du Mitanni, et la fille du Roi du Hatti
60. est réellement reine du pays du Mitanni. Toi, Shattiwaza, tu peux laisser entrer des concubines, mais aucune autre femme ne commandera ma fille.
61. Une autre femme n'aura pas la même dignité et elle ne prendra pas place à côté d'elle.
62. Et tu ne mettras pas ma fille sur la place d'une concubine. Elle exécutera au pays du Mitanni la fonction de la réginité".

---

5) Roi de Qadesh.

63. Les fils de Shattiwaza et les fils de ma fille, leurs fils et leurs petits-fils auront dorénavant la même valeur.
64. Dorénavant, les gens du Mitanni ne se soulèveront pas contre Shattiwaza, le fils du Roi, contre ma fille, la reine, ni contre ses fils,
65. ni contre ses petits-fils. Et Shattiwaza, le fils du Roi, sera, dorénavant, pour mes fils
66. un frère et aura la même valeur. Et les fils de Shattiwaza, le fils du Roi, mes fils, mes petits-fils [... auront la même valeur].
67. [Pour mes fils] et petits-fils, il sera un frère et il aura la même valeur.
68. Dorénavant, les gens du Hatti et les gens du pays du Mitanni ne se regarderont plus d'un œil fâché.
69. Les gens du pays hattî ne feront plus de mal aux gens du pays du Mitanni, et les gens du pays du Mitanni
70. ne feront plus de mal aux gens du Hatti...
71. Quand le Roi du pays hattî s'en va en campagne, alors aussi le ro[i du Mi]tanni [partira en campagne...].
72. Qui est ennemi du pays du Mitanni, est aussi ennemi [du pays hattî... qui est
73. ami] du Roi du Hatti, est aussi ami du roi du Mi[tanni...]
74. Toi, Shattiwaza, fils du Roi, tu ne [feras] pas au Grand-Roi, le Roi du Hatti[...]
75. [Le traité] que moi, le Grand-Roi, concluais [...]
76. et svv: *trop fragmentaires.*

Vo 1-8. *lacunaires.*

9. Quand un réfugié s'enfuit du pays du Hatti [et arrive au Mitanni, alors les gens du Mitanni le prendront et]
10. ils le livreront. Quand un réfugié [s'enfuit] du M[itanni et arrive au Hatti],
11. alors le Roi du Hatti ne le prendra pas et il ne le livrera pas: ceci ne constitue pas un ordre de la déesse Solaire d'Ari[nna].
12. Au pays hatti, c'est le Roi du Hatti qui organise la maison de Shattiwaza, fils du Roi [ . . . . . ]
13. et Shattiwaza, fils du Roi, laissera habiter le réfugié dans la capitale. Il fait maintenant partie du Hatti.
14. Moi, le Grand-Roi, le Roi du pays du Hatti, moi, j'ai conquis les pays du Mitanni.
15. Pas au temps [de Shattiwaza], le fils du Roi, mais au temps de Tushratta, je les ai conquis.
16. Ayant l'Euphra[te... ] dans le dos, j'ai fait de la montagne Niblani ma frontière.
17. Et toutes les villes [... ]Murmurik, Sipri, Mazuwati, Surum, toutes ces villes et les fortifications de [ . . . . . ]
18. je les ai données à mon fils. Toutes les villes du pays d'Astata qui forment la frontière du pays du Mitanni Igal [ . . . . . ]
19. Ahuna et Tirga, ces villes du pays d'Astata, au moment où Piyassili, fils du Roi, accompagné de Shattiwaza, fils du Roi,
20. ont franchi l'Euphrate et ont pénétré au pays d'Irrite, toutes ces villes qui constituent la frontière,
21. on les a obtenues de retour. Elles appartiennent à Piyassili.
22. Et moi, le Grand-Roi, le Roi du pays du Hatti, moi j'ai éveillé le pays mort du Mitanni; moi, je l'ai remis en état.

23. Ne le diminuez pas, ne le déchirez pas. Ne violez pas votre traité, ne recherchez pas vos régions.

24. Piyassili est un fils du Roi, et Shattiwaza aussi est un fils du Roi. Leurs régions respectives [. . .]. Quand la ville

25. de Piyassili envoie un message secret à Shattiwaza et quand Shattiwaza découvre ce secret, à ce moment-là il saisira ses messagers

26. et il les livrera à Piyassili, son frère. Mais Shattiwaza non plus n'entreprendra d'envoyer des messagers avec des mauvaises intentions, vers la ville de Piyassili.

27. Piyassili et Shattiwaza sont liés par leur fraternité.

28. Piyassili appelle Shattiwaza à Irrite et à Taidi pour des pourparlers, ainsi Shattiwaza aussi

29. ne cherchera pas à médire contre son frère et il n'enverra pas quelqu'un d'autre pour calomnier Piyassili.

30. Et les villes, que Shattiwaza a cédées à Piyassili, ne chercheront pas à médire contre lui.

31. Personne ne cherchera à médire contre Piyassili. Quand Shattiwaza appelle Piyassili, son frère,

32. à Karkemis pour des pourparlers, alors Piyassili ne cherchera pas à médire contre Shattiwaza.

33. Et toutes les villes de Shattiwaza, qui se situent au bord de l'Euphrate, il peut les garder,

34. mais il n'occupera aucune autre ville située au bord de l'Euphrate.

35. Un duplicat de cette tablette a été déposé devant la déesse Solaire d'Arinna, puisque la déesse Solaire d'Arinna dirige la royauté et la réginité.

36. Un duplicat est déposé aussi au pays du Mitanni devant Tesub, le seigneur du symbole de (la ville de) Kahat. Qu'on lise cette tablette sans cesse devant le roi du pays du Mitanni
37. et devant les gens du pays hourrite. Et si quelqu'un enlève cette tablette devant Tesub, le seigneur du symbole de (la ville de) Kahat
38. et la dépose dans un endroit secret, ou la démolit ou change les mots de cette tablette, alors nous ferons appel sur base de ce traité
39. aux dieux des traités et aux dieux-seigneurs du serment. Qu'ils entrent en jeu, qu'ils apprennent (ce qui s'est passé) et qu'ils témoignent (6):
40. La déesse Solaire d'Arinna, qui dirige la royauté et la réginité, Shamash, seigneur du Ciel, Tesub, seigneur du Hatti, Sheri,
41. Hurra, les montagnes Nanni et Hazzi, Tesub, seigneur du marché, Tesub, seigneur de l'armée, Tesub, seigneur de l'aide, Tesub de Pittarik,
42. Tesub de Nerik, Tesub, seigneur de..., Tesub d'Alep, Tesub de Lihzina, Tesub de Samuha, Tesub de Hurma, Tesub de Saressa, Tesub de Sapinuwa,
43. Tesub de Hissashapa, Tesub de Tahaja, Tesub de..., Tesub du Kizzuwatna, Tesub de Uda, le dieu-génie du Hatti, le dieu-génie de Karahna,

---

6) Les dieux-témoins du Hatti sont énumérés Vo 40-53, ceux du Mitanni Vo 54-58.

44. Zitharija, Karzi, Hapantalija, la divinité-génie des champs, le dieu-génie Kursas (= la toison), Lelwani, Ea, Damkina,
45. Telebinu de Tawinija, Telebinu de Durmitta, Telebinu de Hanhana, Istar, la glorieuse,
46. Asgasepa, Nisaba, Sin (= la lune), seigneur du serment, Ishara, reine du serment, Hebat, maîtresse du Ciel, Hebe de Halpa, Hebat de Uda,
47. Hebat du Kizzuwatna, Zababa, Zababa du Hatti, Zababa d'Illaja, Zababa d'Arzija,
48. Jarri, Zappana, Hassammili, Hantedassu de Hurma, Abara de Samuha,
49. Katahha d'Ankuwa, la Reine de Katapa, Mamma de Taurpa, Hallara de Dunna, Gazbâa
50. de Hubisna, la Dame de Landa, Kunijawanni de Landa, les dieux Lulahi, les dieux SA.GAZ,
51. les dieux et les déesses tous ensemble du pays du Hatti, les dieux et les déesses du pays du Kizzuwatna, les dieux de la Terre,
52. Nara, Namsara, Minki, Ammuki, Tussi, Ammizzadu, Alalu, Anu, Antum, Enlil,
53. Ninlil, la Dame du Palais, les montagnes, les rivières Tigre et Euphrate, Ciel et Terre, Vents, Nuages.
54. Tesub, seigneur du Ciel et de la Terre, Sin et Shamash, Sin de Harran, Ciel et Terre, Tesub, seigneur du symbole de Kahat, GIR (= poignard) de Gurta,
55. Tesub, seigneur de Uhusuman, Eâ, Roi, seigneur de la sagesse, Anu, Antum, Enlil et Ninlil, les divinités Mitrassil,

56. les divinités Uruwanasse, Indar, les divinités Nasattijanna, les  
ILLAT, Samanminuhi, Tesub, seigneur de Wassugganni,  
57. Tesub, seigneur de la ville d'Irrite, Partahi de Suta, Naparpi,  
Suruhi, Étoiles d'Assur, Sala, la Dame du Palais,  
58. Damkina, Ishara, Montagnes et Rivières, les divinités du Ciel  
et les divinités de la Terre, qu'ils soutiennent ce traité sur base de  
ces paroles,  
59. qu'ils en prennent connaissance et qu'ils témoignent. Si toi,  
Shattiwaza, fils du Roi, et tes gens hourrites  
60. vous ne respectez pas les paroles de ce traité,  
61. qu'alors les dieux de ce traité te détruisent,  
60. toi et tes gens hourrites, tes pays, tes femmes, tes biens.  
62. Comme il n'y a pas moyen d'obtenir une plante des grains de  
sel, ainsi, toi, Shattiwaza, toi et tes femmes que tu prends, tes gens  
hourrites et leur femmes, leur fils  
63. et leur pays n'auront pas de semence et que ces dieux, ces  
seigneurs du serment, amènent misère et pauvreté.  
64. Qu'ils renversent ton trône, Shattiwaza.  
65. Que ces dieux te brisent, Shattiwaza, toi et ton pays comme un  
roseau, qu'ils détruisent ton nom, ta semence  
66. d'une autre femme que tu prends, qu'ils éloignent ta semence  
de la terre. Et que toi, Shattiwaza, sois détruit aussi  
67. ensemble avec tes gens hourrites sans pitié, sans paix. Que la  
terre soit une spectatrice froide et tu seras déraciné.  
68. Que la terre de tes pays soit fermée. Tu pénétreras là-dedans,  
mais tu n'échapperas pas. Toi, Shattiwaza, et tes gens hourrites,  
vous serez ennemis  
69. des mille dieux; qu'ils vous poursuivent.

70. Quand toi, Shattiwaza, et tes gens hourrites, vous respecterez ce traité et ce serment,

71. qu'alors ces dieux te protègent toi, Shattiwaza, et ta femme, la fille du roi du Hatti, tes fils, tes petits-fils, ta population hourrite

72. ensemble avec leurs femmes, leurs fils et leurs pays et qu'alors le pays du Mitanni

73. redevienne comme dans le temps, qu'il prospère et qu'il devienne florissant.

74. Que toi, Shattiwaza, tes fils et tes petits-fils de la fille du Grand-Roi, le Roi du pays du Hatti, vous puissiez avoir

75. accès à la royauté pour toujours. Que le trône [de ton père reste longtemps], que le pays du Mitanni dure longtemps.